

# COMMUNE DE MONTFLEUR

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 19 FEVRIER 2024 A 20 HEURES

*Conseillers en exercice : 8 Présents : 5 Excusés : 2 Absente : 1 Pouvoir : 1*

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-neuf février, à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 13/02/2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NEVERS, Maire

**Conseillers présents** : Jacqueline AURINE, Michel CHAVANT, Jean-Claude NEVERS, Sylvie PASQUELIN, Jean-Louis TISSOT.

**Excusés** : André GONTIER-ACKERMANN (Pouvoir à Jean-Louis TISSOT)  
Sylvain TUANI

**Absente** : Nathalie GUYENET

**Secrétaire de séance** : Sylvie PASQUELIN

### ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 22/01/2024**
- **Affaire mairie : Autorisation au maire de mandater un avocat pour saisir un juge d'instruction suite au classement sans suite de la plainte**
- **Devis de l'Assomption**
- **Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2° classe**
- **Convention de mise à disposition de la secrétaire au profit de l'Association Foncière**
- **Cimetière - Reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon**

M. le Maire donne lecture de la lettre reçue le 17/02/2024 de Mme Raphaëlle COURVOISIER annonçant sa démission du Conseil Municipal suite à un courrier anonyme. Il a été transmis à M. le Préfet du Jura.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 22/01/2024 par voix 6 voix sur 6 voix

Il est consultable à la mairie où une copie gratuite peut être délivrée

**Délibération n°2024-02-19-01** : *Affaire mairie - Autorisation au Maire de mandater un avocat pour saisir un juge d'instruction suite au classement sans suite de la plainte*

M. le Maire rappelle au Conseil le courrier en date du 09/08/2023 de la Gendarmerie informant du classement sans suite du sinistre de la mairie au motif « auteur inconnu » ; Il explique que, sur les conseils de l'avocat de la mairie, il faudrait le mandater pour solliciter un juge d'instruction en vue d'une reprise de l'enquête ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix sur 6 :

- Donne autorisation au Maire, M. Jean-Claude NEVERS, de mandater notre avocat, Maître Benjamin MARRAUD des GROTTES, pour saisir un juge d'instruction près du Parquet Général de Besançon (Doubs)

**Délibération n°2024-02-19-02** : **Devis tableau de l'Assomption**

Dans la continuité des travaux de préservation des œuvres d'art inscrites à l'inventaire des monuments historiques se trouvant dans l'église, Mme Jacqueline AURINE

présente le devis de restauration du tableau de l'Assomption de la Vierge datant du XVIIIe siècle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix sur 6 et 1 abstention :

- Décide la restauration du tableau de l'Assomption de la Vierge.
- Retient pour ce travail le devis de l'atelier CREN de Chenôves (71) d'un montant de 14 200 € HT.
- Sollicite des subventions auprès des organismes publics, DRAC et Département du Jura.
- Autorise M. le Maire à déposer le dossier

**Délibération n°2024-02-19-03 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2° classe**

M. Le Maire rappelle au Conseil :

- La secrétaire de mairie titulaire part en retraite à compter 1<sup>er</sup> juillet 2024. Pour ce faire, il est souhaitable de prévoir un temps de travail en commun entre la secrétaire quittant son emploi et la nouvelle secrétaire.

Il propose d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 11 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 jusqu'au 30 juin 2024, en emploi CDD non permanent, en vue du remplacement de la secrétaire titulaire après son départ à la retraite prévu en juillet 2024.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un poste contractuel d'adjoint administratif principal de 2<sup>-ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 jusqu'au 30 juin 2024 à raison d'un nombre d'heures hebdomadaires de 11 (onze).
- De fixer la base de la rémunération sur l'indice brut 461 de l'échelle C2.
- De rémunérer des heures supplémentaires ou complémentaires à l'agent suivant les besoins.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat.
- De charger le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives.

**Délibération n°2024-02-19-04 : Convention de mise à disposition de la secrétaire au profit de l'ASSOCIATION Foncière**

Monsieur le Maire explique :

Le secrétariat de l'association foncière est assuré par la secrétaire de mairie.

La mise en place de la DSN (déclaration sociale nominative) mensuelle n'est pas compatible avec le versement d'une indemnité à la secrétaire et en conséquence il est souhaitable de passer une convention de mise à disposition avec la dite association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la mise à disposition de la secrétaire de mairie au profit de l'association foncière de remembrement de Montfleury, pour un nombre annuel de 20 heures.
- Autorise le Maire à signer la convention au nom de la commune.

**Délibération n°2024-02-19-05 : Cimetière-Reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon**

Mr le Maire explique au conseil :

- Un constat d'abandon avec huissier a été établi pour les concessions ci-dessous
- Un affichage sur le terrain des concessions perpétuelles ci-dessous pendant la durée d'un an a été effectué.
- Pour clôturer la procédure, une délibération puis un nouvel affichage d'un mois et obligatoire avant la reprise des emplacements

Après avoir délibéré, le conseil décide par 5 voix sur 6 voix et 1 voix contre

- Décide la reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon situées aux emplacements ci-dessous

**A7-A10-A21-A22-A23-A27-A28-A35/36-B51-B54-B56-B63-B68-B69-C85**

- Charge le maire de prendre les arrêtés constatant la reprise des dites concessions

**Questions diverses :** Discussion sur la fourniture et la pose de feux de signalisation sur la RD 117 ; organisation d'une cérémonie du souvenir le samedi 20 avril pour les événements d'avril 1944.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus**

**Le Maire,**

**Jean-Claude NEVERS**



**La secrétaire de séance,**

**Sylvie PASQUELIN**

